



Commission des études

Avis

Programmes courts de 3^e cycle à l'Université Laval

Le 22 octobre 2015

Dans ce document, le genre masculin est utilisé aux seules fins d'alléger le texte.

Mandat

Dans sa lettre du 29 septembre 2015, le vice-recteur aux études et aux activités internationales M. Bernard Garnier a demandé à la Commission des études d'examiner un projet d'offre de programmes courts de troisième cycle transmis par la Faculté des études supérieures et postdoctorales (FESP), et de rédiger un avis pour le présenter au Conseil universitaire.

Contexte de la demande

Un groupe de travail a été constitué par la doyenne de la FESP pour analyser la question de l'offre de programmes courts de troisième cycle à l'Université Laval. Les travaux se sont déroulés de mars à avril 2015 et ont donné lieu à un document intitulé *Offre de programmes courts de troisième cycle à l'Université Laval. Rapport et recommandations de la Faculté des études supérieures et postdoctorales* a été adopté au Conseil de la FESP en mai 2015.

A. Principaux éléments du dossier (extraits des documents soumis)

1. Projet d'offre de programmes courts de troisième cycle à l'Université Laval¹

1.1 Contexte et pertinence sociale

Le système d'éducation au Québec a prévu l'offre de formations courtes permettant l'accès au marché du travail (AEP, DEP et ASP au secondaire, AEC au collégial) ou offrant aux personnes en emploi l'opportunité d'enrichir leurs compétences tout au long de la vie. Au niveau universitaire, ces formations courtes prennent la forme de microprogrammes, de certificats (premier cycle) ou de diplômes (cycles supérieurs) dont l'ampleur varie de 9 à 36 crédits d'activités de formation.

À l'Université Laval, des formations courtes de deuxième cycle sont offertes sous forme de microprogrammes de 9 à 18 crédits et de diplômes d'études supérieures spécialisées (D.E.S.S.) comprenant de 24 à 30 crédits. À celles-ci s'ajoutent des diplômes d'études supérieures sur mesure (D.E.S.) de 30 crédits. Le Règlement des études en précise les objectifs à l'article 129 : [...] l'étudiant aura atteint au moins l'un des objectifs suivants :

- a) acquérir des connaissances spécialisées dans un domaine d'activité ou du savoir;

¹ Cette section est constituée en grande partie d'extraits du document intitulé *Offre de programmes courts de troisième cycle à l'Université Laval. Rapport et recommandations de la Faculté des études supérieures et postdoctorales*, présenté en annexe.

- b) approfondir des principes, concepts fondamentaux et méthodes propres à un domaine du savoir dans lequel il a déjà acquis une formation;
- c) examiner, de façon critique, à la lumière des connaissances acquises, les pratiques propres à son domaine d'activité.

En 2014-2015, plus de 1600 étudiants fréquentaient un microprogramme ou un D.E.S.S., le plus souvent à temps partiel, ce qui correspond à 193 EETP dans les microprogrammes et 486 dans les D.E.S.S.

Actuellement, l'Université Laval n'offre aucun programme court de troisième cycle. Pourtant, le marché de l'emploi compte de nombreux diplômés de la maîtrise qui désirent enrichir leur formation par des cours avancés de niveau troisième cycle, sans pour autant envisager s'inscrire à un doctorat, que ce soit un doctorat dans le domaine du savoir (doctorat professionnel) ou un Ph. D. Ces personnes sont dirigées par l'Université vers un programme court de deuxième cycle qui convient mal à leurs besoins.

Plusieurs demandes ont été formulées au cours des dernières années pour une offre de formation courte de troisième cycle qui s'inscrirait dans un contexte de formation professionnelle approfondie, de formation complémentaire ou qui pourrait constituer une porte d'entrée vers un doctorat professionnel ou un Ph. D. à orientation professionnelle. Ces demandes du secteur de l'emploi proviennent notamment des milieux de la santé, de l'éducation ou de la gestion où l'on constate une pénurie de professionnels hautement qualifiés.

1.2 Comparaison avec d'autres universités

L'Université Laval peut se référer à plusieurs programmes courts de troisième cycle qui existent au Québec. L'Université de Montréal, l'Université McGill et l'École nationale d'administration publique (ÉNAP) offrent de tels programmes, mais l'Université de Sherbrooke est celle dont l'offre est la plus diversifiée (microprogrammes et diplômes).

- La Faculté d'éducation offre des microprogrammes de troisième cycle en pédagogie de l'enseignement supérieur et en méthodologie de la recherche en éducation ; elle offre en outre des diplômes de troisième cycle en gestion de l'éducation et en pédagogie de l'enseignement supérieur.
- La Faculté d'administration offre un diplôme de troisième cycle en administration. La Faculté des lettres et des sciences humaines offre des microprogrammes de troisième cycle en activités de recherche en psychologie et de perfectionnement en psychologie, auxquels s'ajoute un diplôme de troisième cycle en psychologie clinique.
- La Faculté de génie, la Faculté de médecine et des sciences de la santé et la Faculté des sciences offrent un microprogramme de troisième cycle d'enrichissement des compétences en recherche.

- La Faculté de médecine et des sciences de la santé offre, entre autres, un microprogramme de troisième cycle en pédagogie des sciences de la santé.

L'examen de la littérature montre que cette pratique n'est pas largement répandue ailleurs au Canada, ni en Europe ou dans les pays du Commonwealth. L'offre de doctorats professionnels est par ailleurs fort développée en Australie et plus particulièrement au Royaume-Uni. L'Université Laval ferait partie des quelques établissements à intégrer une telle offre de formation.

Les programmes courts constitueraient un enrichissement de l'offre globale de formation de l'institution et accroîtrait sa visibilité. Ils s'inscriraient, par ailleurs, à l'intérieur des objectifs d'*Horizon 2017* : «Innover dans les programmes de formation et l'offre des services pour les adapter aux nouvelles réalités des étudiants et aux besoins de la société». L'ouverture à ce type de formation comporterait l'avantage de favoriser, là où cela est jugé pertinent, le développement d'une offre de doctorats professionnels. Enfin, les programmes courts de 3^e cycle ouvriraient de nouvelles possibilités de formation, ciblant les professionnels et les praticiens en exercice en attente d'une formation créditée, principalement dans la région de la Capitale nationale.

2. Les caractéristiques des programmes

2.1 Dénomination

La dénomination « Diplôme professionnel de troisième cycle », suivie du domaine d'études a été retenue. Ce libellé prend en compte les attentes des futurs étudiants de même que celles du milieu de l'emploi. En ce qui concerne le microprogramme, la dénomination « microprogramme de troisième cycle », suivie du domaine d'études a été retenue.

2.2 Orientation et objectifs

Les programmes courts de troisième cycle visent à développer des compétences avancées liées à un domaine de pratique. L'article 118 du Règlement des études définit les objectifs particuliers aux programmes menant au grade de docteur dans un domaine du savoir :

« [...] un programme menant au grade de docteur dans un domaine du savoir vise, de façon particulière, l'acquisition des connaissances et des habiletés qui rendent l'étudiant apte à :

- a) intervenir dans un domaine d'activité, de façon originale et autonome;
- b) contribuer, de façon substantielle et directe, par son action, au développement et au renouvellement des pratiques dans ce domaine;
- c) superviser des activités professionnelles exigeant le contrôle d'un expert ».

Le Groupe de travail recommande que les programmes courts soient conçus de façon à permettre à l'étudiant d'atteindre au moins un de ces objectifs.

2.3 Conditions d'admission et composition

Les candidats à l'admission devront être détenteurs du grade de maîtrise (avec ou sans mémoire) ou l'équivalent. Selon les objectifs, des conditions supplémentaires pourraient être exigées en termes d'années d'expérience sur le marché du travail, de moyenne de programme, d'exigences linguistiques, d'audition, d'entrevue ou de dépôt d'un portfolio professionnel.

Idéalement, le programme ne devrait comprendre que des activités de niveau 8000 (troisième cycle). Toutefois, des activités de niveau 7000 (inter cycle de deuxième et troisième cycles) pourraient constituer jusqu'au tiers du programme. En revanche, les activités de niveau 6000 (deuxième cycle) seront résolument exclues du programme. Toutes ces activités devront viser à renforcer l'autonomie professionnelle des étudiants. Elles prendront notamment la forme d'activités obligatoires ou à option, constituées de séminaires, de stages supervisés ou d'activités de formation à la supervision. Le diplôme pourra en outre comporter une activité d'intégration terminale. Toutes ces activités pourront être livrées en présentiel, à distance ou en mode hybride. Les étudiants pourront cheminer à temps complet ou à temps partiel. Des cheminements types et la durée attendue des études devront être prévus par le comité d'élaboration.

L'intégration du concept de programmes courts de troisième cycle nécessitera la mise à jour du Règlement des études, notamment pour préciser les objectifs de formation, le nombre de crédits, les conditions de poursuite et les conditions de diplomation.

2.4 Continuum de formation

À l'image de ce qui est offert au deuxième cycle, les programmes courts de troisième cycle pourraient s'imbriquer dans une logique de programmes gigognes menant au doctorat dans un domaine du savoir ou à un Ph. D. à orientation professionnelle, sur la base d'une reconnaissance des crédits, du programme le plus petit vers le programme le plus grand. Selon la situation, les 60 crédits restant à compléter pourraient ne comporter que les activités de recherche menant à la rédaction de la thèse (Ph. D.) ou comporter une combinaison de cours.

3. Autres considérations du Groupe de travail de la FESP

Le Groupe de travail s'est interrogé sur le risque que pourrait constituer une offre de programmes courts de troisième cycle sur le recrutement au doctorat. Il recommande que le document d'élaboration situe le programme par rapport à l'offre existante de formation de doctorat et en précise la valeur ajoutée, en termes de spécificité ou d'interrelation.

Il pourrait y avoir un risque de présenter des programmes qui ne sont pas véritablement de niveau troisième cycle. La pondération des activités de niveau 7000 et 8000 proposée par le Groupe de travail, à savoir un tiers d'activités de niveau 7000 et deux tiers d'activités de niveau 8000, ajoutée à une définition appropriée des objectifs de formation devraient permettre d'atteindre le niveau attendu d'un programme de troisième cycle.

Le Groupe de travail s'est penché sur le fait qu'un diplôme de troisième cycle pourrait constituer une sanction de sortie pour un étudiant qui abandonne le doctorat. Alors qu'il désire par-dessus tout que ce diplôme puisse acquérir ses lettres de noblesse en s'inscrivant dans une démarche d'amélioration et d'apprentissage continu, il demeure ouvert à la possibilité d'en faire un diplôme de sortie, selon le désir des facultés. Le cas échéant, le comité d'élaboration devra avoir prévu les modalités d'attribution du diplôme de sortie.

Le Groupe de travail a finalement recommandé de ne pas offrir le diplôme de troisième cycle sur mesure dans un premier temps, afin de pouvoir évaluer le développement de l'offre régulière. Il sera possible de reconsidérer la question ultérieurement. L'examen de la pratique en cours au deuxième cycle révèle que le diplôme d'études supérieures sur mesure (D.E.S.) est peu populaire. Une seule personne y est actuellement inscrite.

4. Conclusions et recommandations du Groupe de travail de la FESP

Les programmes courts de troisième cycle permettront à l'Université de répondre aux besoins de la société, de rester à l'avant-garde des offres de formation et de s'ajuster au développement des pratiques professionnelles. Ces formations créditées pourront en outre contribuer à l'avancement de la carrière des diplômés.

Dans cette volonté de rendre explicite et de mieux valoriser la réussite des meilleurs étudiants, le Groupe de travail recommande donc :

1. d'inscrire au Règlement des études les principes définissant l'offre de programmes courts de troisième cycle (objectifs de formation, nombre de crédits, conditions de poursuite et conditions de diplomation);
2. de convier les facultés à réfléchir à l'opportunité de développer des programmes courts de troisième cycle et d'en faire la promotion;
3. de confier à la Faculté des études supérieures et postdoctorales et au Vice-rectorat aux études et aux activités internationales la responsabilité de superviser l'élaboration de tels programmes, selon les modalités existantes qui prévalent pour le développement de programmes courts de deuxième cycle.

B. Commentaires de la Commission des études

1. Réaction globale

La Commission des études considère important de pouvoir offrir aux détenteurs d'un grade de deuxième cycle différentes options de formation au troisième cycle qui correspondent à leurs besoins professionnels.

Elle juge que la création de microprogrammes et diplômes de troisième cycle est une bonne façon d'y parvenir.

Les membres de la Commission appuient les caractéristiques décrites des programmes courts de troisième cycle, leurs objectifs, de même que les conditions d'admission. Ils estiment important de maintenir, lorsque cela est possible, un mécanisme permettant d'intégrer ces programmes courts à des programmes plus longs (programmes gigognes).

2. Réflexions et commentaires

La Commission a émis quelques autres commentaires suite à l'analyse du dossier.

- La Commission est consciente qu'il existe présentement une offre fort limitée de cours de niveau 8000 et que des difficultés financières nuisent au développement de nouvelles activités. Elle juge toutefois que, puisque ces programmes répondent à des besoins émanant des milieux du travail, la création de programmes courts, dans certains secteurs bien précis, est opportune et stimulera la création de tels cours.
- La Commission soulève la question des possibles impacts d'un diplôme de 3^e cycle sur la persévérance aux études doctorales auprès des étudiants dont la motivation serait chancelante. La certification de 3^e cycle semble toutefois présenter plus d'avantages que d'inconvénients, particulièrement lorsqu'on considère la structure « gigogne » des programmes qui constitue un levier intéressant de recrutement pour les études doctorales.

C. Recommandations

La Commission des études fait siennes les recommandations de la Faculté des études supérieures et postdoctorales pour l'offre de programmes courts de troisième cycle à l'Université Laval et recommande :

1. de modifier le Règlement des études afin d'y inclure les principes définissant l'offre de programmes courts de troisième cycle (dénomination, objectifs de formation, nombre de crédits, conditions de poursuite et conditions de diplomation);
2. de convier les facultés à réfléchir aux possibilités de développer des programmes courts de troisième cycle et d'en faire la promotion;
3. de confier au vice-recteur aux études et aux activités internationales, de concert avec la doyenne de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, la responsabilité de superviser l'élaboration des programmes courts de troisième cycle, selon les modalités qui prévalent pour le développement de programmes courts de deuxième cycle.

Pour la Commission des études,



Claude Savard,
Président

Le 22 octobre 2015

OFFRE DE PROGRAMMES COURTS DE TROISIÈME CYCLE À L'UNIVERSITÉ LAVAL

RAPPORT ET RECOMMANDATIONS DE LA FACULTÉ DES ÉTUDES SUPÉRIEURES ET POSTDOCTORALES

(Adopté au Conseil de la Faculté des études supérieures et postdoctorales le
14 mai 2015)

SOMMAIRE

1. MISE EN CONTEXTE : LES FORMATIONS DE COURTE DURÉE
2. DEMANDES DU MILIEU
3. COMPARAISON AVEC D'AUTRES UNIVERSITÉS AU QUÉBEC
4. FAVORISER L'ACQUISITION DE COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES AVANCÉES
EN CRÉANT DES PROGRAMMES COURTS DE TROISIÈME CYCLE
5. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

1. MISE EN CONTEXTE : LES FORMATIONS DE COURTE DURÉE

Le système d'éducation au Québec a prévu, dès le niveau secondaire, l'offre de formations courtes permettant l'accès au marché du travail (AEP, DEP et ASP au secondaire, AEC au collégial) ou offrant aux personnes en emploi l'opportunité d'enrichir leurs compétences tout au long de la vie. Au niveau universitaire, ces formations courtes prennent la forme de microprogrammes, de certificats (premier cycle) ou de diplômes (cycles supérieurs) dont l'ampleur varie de 9 à 36 crédits d'activités de formation.

Le Conseil supérieur de l'éducation, dans son rapport intitulé « Pour une vision actualisée des formations universitaires aux cycles supérieurs », nous rappelle que les premiers programmes de formation de courte durée de deuxième cycle ont été offerts par l'Université McGill en 1956. Il a fallu attendre aux années 90 avant que l'ensemble du système universitaire québécois ne s'ouvre à la perspective de l'offre de tels programmes. Toutefois, cette offre a connu un essor considérable entre les années 2000-2010. En 2007, on estimait que 14 000 étudiants étaient inscrits à un microprogramme, un certificat de deuxième cycle ou un diplôme, représentant près du tiers de l'effectif étudiant au deuxième cycle².

² CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION (2010). *Pour une vision actualisée des formations universitaires aux cycles supérieurs*, Québec, CSE, 128p.

Les formations courtes de deuxième cycle sont généralement offertes dans l'objectif de contribuer au perfectionnement professionnel de détenteurs d'un baccalauréat, ou à leur spécialisation dans un domaine de pratique ou un domaine du savoir bien précis. Dans certains cas, ces formations sont conçues de manière gigogne, permettant un cheminement en continuum, du microprogramme vers le D.E.S.S. et la maîtrise, sur la base de la reconnaissance des crédits à l'intérieur de la maîtrise.

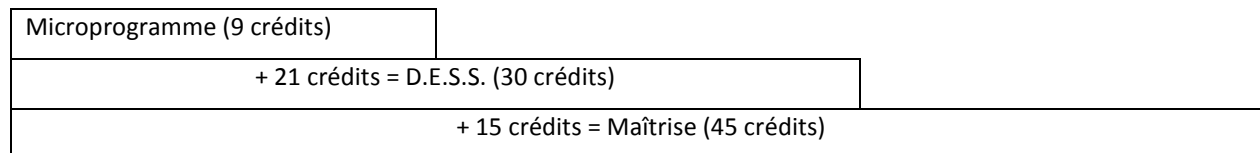


Figure 1 : Exemple de programmes gigognes allant d'un microprogramme de 9 crédits vers une maîtrise de 45 crédits.

À l'Université Laval, des formations courtes de deuxième cycle sont offertes sous forme de microprogrammes de 9 à 18 crédits et de diplômes d'études supérieures spécialisées (D.E.S.S.) comprenant de 24 à 30 crédits. À ceux-ci s'ajoutent des diplômes d'études supérieures sur mesure (D.E.S.) de 30 crédits. Le *Règlement des études* en précise les objectifs à l'article 129 :

[...] l'étudiant aura atteint au moins l'un des objectifs suivants :

- a) Acquérir des connaissances spécialisées dans un domaine d'activité ou du savoir ;
- b) Approfondir des principes, concepts fondamentaux et méthodes propres à un domaine du savoir dans lequel il a déjà acquis une formation ;
- c) Examiner, de façon critique, à la lumière des connaissances acquises, les pratiques propres à son domaine d'activité.

Le Tableau 1 présente l'évolution de l'offre de formation aux cycles supérieurs à l'Université Laval. En 2014-2015, plus de 1600 étudiants fréquentent un microprogramme ou un D.E.S.S., le plus souvent à temps partiel, ce qui correspond à 193 EEETP dans les microprogrammes et 486 dans les D.E.S.S.

Programmes au 1 ^{er} septembre	2009	Transposition	2010	2011	2012	2013	2014
	(Complete)		(Banner)				
Microprogramme de 2 ^{ième} cycle	48	23	25	29	30	31	33
Diplôme d'études supérieures spécialisées	31	26	22	21	22	23	23
Maîtrise	83	82	85	85	86	87	89
Sans mémoire			51	51	52	53	54
Avec mémoire			77	77	77	78	79
Doctorat	69	69	72	72	72	73	74
Total des programmes réguliers offerts	231	200	204	207	201	214	219

Tableau 1 : Évolution de l'offre de formation aux cycles supérieurs à l'Université Laval. Déposé par la Faculté des études supérieures et postdoctorales au Conseil universitaire, 2014.

Actuellement, l'Université Laval n'offre aucun programme de courte durée de troisième cycle. Pourtant, le marché de l'emploi compte de nombreux diplômés de la maîtrise qui désirent enrichir leur formation par des cours avancés de niveau troisième cycle, sans pour autant envisager s'inscrire à un doctorat, que ce soit un doctorat dans le domaine du savoir (doctorat professionnel) ou un Ph. D. Ces personnes se font offrir par l'Université un programme court de deuxième cycle alors qu'elles détiennent déjà le grade de maîtrise dans le domaine visé par la demande de formation avancée. Cette situation est d'autant plus délicate du fait que le *Règlement des études* stipule que les exigences d'admission au deuxième cycle s'appliquent à un programme court de ce cycle, c'est-à-dire être détenteur du baccalauréat. Par ailleurs, nos microprogrammes de deuxième cycle étant pour la plupart conçus pour s'imbriquer dans un programme de grade de deuxième cycle, le détenteur d'une maîtrise a déjà réalisé une partie, voire la totalité des cours de formation avancée qui pourraient lui être offerts.

En conséquence, il nous apparaît nécessaire de développer une offre de formations courtes de niveau troisième cycle.

2. DEMANDES DU MILIEU

Plusieurs demandes ont été formulées au cours des dernières années et ont suscité la réflexion de la Faculté des études supérieures et postdoctorales. Issues de diverses réalités, toutes ces demandes avaient en commun de viser une offre de formation courte de troisième cycle qui s'inscrirait dans un

contexte de formation professionnelle approfondie, de formation complémentaire ou de porte d'entrée vers un doctorat professionnel ou un Ph. D. à orientation professionnelle. Elles faisaient aussi écho aux demandes du milieu de l'emploi, notamment les milieux de la santé, de l'éducation ou de la gestion, qui ont souligné une pénurie de professionnels hautement qualifiés. À titre d'exemple, certains actes protégés en partage doivent être placés sous la responsabilité de professionnels possédant une formation complémentaire postérieure à leur formation universitaire initiale de deuxième cycle.

Un groupe de travail a été formé par la doyenne de la Faculté des études supérieures et postdoctorales afin de :

- Bien comprendre la situation des facultés ayant formulé une demande de création de programmes courts de troisième cycle ;
- Établir des comparaisons avec des programmes similaires offerts dans d'autres établissements afin de définir les pratiques concurrentes ;
- Proposer des balises afin de déterminer les objectifs de formation des programmes courts de troisième cycle et le profil de sortie des diplômés de ces programmes ;
- Identifier les modifications à apporter au *Règlement des études*.

Le groupe de travail était formé des personnes suivantes :

- Marie Audette, doyenne de la FESP
- Carmen Bernier, vice-doyenne, Faculté des sciences de l'administration
- Anne Dionne, vice-doyenne, Faculté de pharmacie
- Richard Paré, responsable facultaire des études, Faculté de musique
- Jimmy Ratté, professeur, Faculté des sciences de l'éducation

Le groupe de travail a tenu 2 rencontres, le 11 mars et le 29 avril 2015.

3. COMPARAISON AVEC D'AUTRES UNIVERSITÉS AU QUÉBEC

3.1 Université de Sherbrooke

L'Université de Sherbrooke est celle qui offre la plus grande diversité de programmes courts (microprogrammes et diplômes) de troisième cycle. La Faculté d'éducation offre des microprogrammes de troisième cycle en pédagogie de l'enseignement supérieur et en méthodologie de la recherche en

éducation ; elle offre en outre des diplômes de troisième cycle en gestion de l'éducation et en pédagogie de l'enseignement supérieur. La Faculté d'administration offre un diplôme de troisième cycle en administration. La Faculté des lettres et des sciences humaines offre des microprogrammes de troisième cycle en activités de recherche en psychologie et de perfectionnement en psychologie, auxquels s'ajoute un diplôme de troisième cycle en psychologie clinique. La Faculté de génie, la Faculté de médecine et des sciences de la santé et la Faculté des sciences offrent un microprogramme de troisième cycle d'enrichissement des compétences en recherche. La Faculté de médecine et des sciences de la santé offre en outre un microprogramme de troisième cycle en pédagogie des sciences de la santé.

3.1.1 FACULTÉ D'ÉDUCATION

La Faculté d'éducation de l'Université de Sherbrooke offre deux diplômes et deux microprogrammes de troisième cycle : un diplôme de troisième cycle en gestion de l'éducation, un diplôme de troisième cycle en pédagogie de l'enseignement supérieur, un microprogramme de troisième cycle en pédagogie de l'enseignement supérieur et un microprogramme de troisième cycle en méthodologie de la recherche en éducation.

Le diplôme de troisième cycle en gestion de l'éducation s'adresse aux gestionnaires des systèmes de l'éducation. Ses objectifs visent à développer des compétences de niveau troisième cycle à travers l'identification d'un ou de plusieurs objets d'études tirés de sa pratique, l'approfondissement des savoirs théoriques associés et l'élaboration de modèles, de référentiels ou de stratégies permettant de mieux cerner des réalités particulières ou de transformer des modalités d'action. Ce diplôme de 30 crédits comporte quatre cours de 6 crédits chacun, et un rapport de fin d'études de 6 crédits.

À l'échelle du microprogramme, celui de troisième cycle en méthodologie de la recherche en éducation est un programme de 9 crédits, qui peut être suivi à distance ; il vise à compléter la formation de base sur les fondements et méthodes relatifs à la recherche quantitative ou qualitative.

3.1.2. FACULTÉ D'ADMINISTRATION

La Faculté d'administration offre un diplôme de troisième cycle en administration, dont l'objectif est de permettre à l'étudiant de devenir un intervenant de haut niveau qui agira comme gestionnaire, expert-conseil spécialisé dans l'identification de solutions innovatrices et réalistes aux problèmes complexes associés à l'administration des affaires. Le programme de 30 crédits comporte 10 cours de 3 crédits qui se répartissent en cours théoriques, activité d'analyse, activité d'intégration et une activité intitulée

« Sujets de recherche en gestion ». Ce diplôme a la particularité de préparer l'étudiant qui le désire au programme de doctorat professionnel en administration (D.B.A.).

3.1.3. FACULTÉ DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES – DÉPARTEMENT DE PSYCHOLOGIE

Un diplôme de troisième cycle en psychologie clinique de 51 crédits a été créé en partenariat avec l'Ordre des psychologues du Québec afin de permettre à des personnes ayant immigré ou étant en processus d'immigration au Québec d'avoir accès au permis de l'Ordre et ainsi, s'intégrer au marché du travail à titre de psychologue. On ne peut donc le qualifier de programme court mais plutôt d'un programme de troisième cycle ne menant pas à un grade. Financé par le Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, ce programme est à accès restreint et les exigences d'admission sont élevées. Les candidats doivent notamment avoir reçu une recommandation favorable de l'Ordre des psychologues. Les 51 crédits sont constitués d'activités obligatoires. Les personnes admises au diplôme peuvent compléter concurremment un microprogramme de troisième cycle en activités de recherche en psychologie de 12 crédits d'activités obligatoires.

En outre, le Département de psychologie offre un microprogramme de troisième cycle de perfectionnement en psychologie de 15 crédits qui permet aux détenteurs de la maîtrise en psychologie membres de l'Ordre des psychologues de se perfectionner et de développer des compétences liées à la pratique professionnelle, notamment en matière d'évaluation, d'intervention, de gestion et de supervision.

3.1.4. FACULTÉ DE GÉNIE/FACULTÉ DE MÉDECINE ET DES SCIENCES DE LA SANTÉ/FACULTÉ DES SCIENCES

Un microprogramme de troisième cycle d'enrichissement des compétences en recherche est offert conjointement par trois facultés : Faculté de génie, Faculté de médecine et des sciences de la santé et Faculté des sciences. Ce microprogramme a la particularité d'être réservé à des candidats inscrits dans les programmes de Ph. D. offerts par ces facultés. Il comporte 15 crédits d'activités à option qui visent à permettre à l'étudiant de développer des compétences utiles en recherche, notamment sur le plan de la communication scientifique, de la gestion de l'innovation, de la gestion d'équipe et de la pratique responsable de la recherche.

La Faculté de médecine et des sciences de la santé offre également un microprogramme de troisième cycle en pédagogie des sciences de la santé. Il est offert aux personnes ayant complété le

microprogramme de deuxième cycle en pédagogie des sciences de la santé ou qui possèdent une formation ou une expérience jugée équivalente. Il est composé de 9 crédits d'activités obligatoires liées à l'analyse des pratiques d'enseignement, des pratiques évaluatives et des démarches d'innovation pédagogique.

3.2 Université de Montréal

L'Université de Montréal a développé une offre de diplômes d'études professionnelles approfondies de troisième cycle (DEPA) : la Faculté de musique offre un DEPA en interprétation et un DEPA en composition pour l'écran et la scène, alors que l'École de santé publique offre un DEPA en santé publique. L'Université de Montréal offre en outre des diplômes complémentaires de troisième cycle auxquels ont accès les étudiants inscrits à un programme de doctorat ou les stagiaires postdoctoraux.

3.2.1. FACULTÉ DE MUSIQUE

Le DEPA en interprétation permet au candidat de perfectionner ses acquis professionnels propres à son instrument, ainsi que de se préparer adéquatement aux grands concours internationaux en interprétation. Ce programme de 30 crédits s'adresse aux diplômés de la maîtrise en interprétation et est axé sur le perfectionnement du jeu instrumental. Il comporte 24 crédits obligatoires répartis en 10 crédits de cours d'instrument et 14 crédits de récital, et 6 crédits de cours à option choisis parmi les séminaires offerts à chaque session à la Faculté de musique. En outre, certains séminaires peuvent être contributives au doctorat professionnel en interprétation (D. Mus.). Le DEPA en composition pour l'écran et la scène (30 crédits) comporte 27 crédits obligatoires répartis en 9 crédits de tutorat en composition et poétique audio-visuelle et 18 crédits de travail dirigé (2 activités de recherche et composition de 9 crédits), et 3 crédits de cours à option choisis parmi les séminaires offerts à chaque session à la Faculté de musique. Le DEPA est offert aux détenteurs d'une maîtrise en composition et peut déboucher sur le doctorat en composition.

3.2.2 L'ÉCOLE DE SANTÉ PUBLIQUE

Le DEPA en santé publique vise à procurer une formation intensive et avancée aux gestionnaires, analystes et cliniciens en exercice qui désirent approfondir leurs capacités d'analyse et de management des systèmes de santé basés sur les données probantes. Offert aux détenteurs d'une maîtrise en santé publique ou dans un domaine connexe, il comporte 30 crédits de cours obligatoires et optionnels répartis en 5 spécialisations. Ce DEPA peut déboucher sur le doctorat en santé publique.

L'École de santé publique offre aussi un microprogramme de 18 crédits en analyse et évaluation des services, organisations et systèmes de santé. Ce microprogramme conçu pour les professionnels en exercice les rendra aptes à agir comme gestionnaires, responsables, conseillers et analystes dans les différents secteurs d'intervention des systèmes de santé. Il comporte 12 crédits obligatoires et 6 crédits à option, et prévoit la réalisation de deux practicums en évaluation.

3.2.3 FACULTÉ DE PHARMACIE

Cette faculté offre un diplôme complémentaire en recherche, développement et évaluation du médicament (ReDEM). Ce programme a la particularité d'être réservé aux étudiants inscrits au Ph. D. et aux stagiaires postdoctoraux qui poursuivent leurs travaux de recherche dans le secteur du développement et de l'évaluation du médicament. Il vise à rendre les étudiants aptes à apprécier les différents champs de spécialisation scientifique qui interagissent et contribuent au continuum de la ReDEM ; il leur permet de développer des compétences leur permettant d'évoluer dans un contexte de communication interdisciplinaire, et il les sensibilise aux enjeux scientifiques et sociétaux de la ReDEM. Il comporte 12 crédits de cours théoriques dont 7 crédits à option. Fait intéressant, l'étudiant peut faire reconnaître 6 de ces crédits dans son programme de doctorat.

3.3 Université McGill

3.3.1 SCHULICH SCHOOL OF MUSIC

À l'instar de l'Université de Montréal, l'Université McGill offre un *Graduate Diploma in Professional Performance* de 30 crédits. Les objectifs du programme sont les mêmes que celui offert par l'Université de Montréal et s'adresse aux interprètes de haut niveau. D'une ampleur de 30 crédits, il comporte 15 crédits de cours incluant les tutorats d'instrument, 12 crédits de récital et 3 crédits à option.

3.4 Le réseau des Universités du Québec

3.4.1 L'ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE (ÉNAP)

L'ÉNAP offre un programme court de troisième cycle en administration publique. Il s'adresse aux administrateurs et aux gestionnaires du secteur public qui détiennent un grade de maîtrise. D'une ampleur de 15 crédits, il vise à développer une compréhension des débats théoriques majeurs de l'administration publique, notamment dans le champ des organisations, en management public et en analyse des politiques publiques. Le microprogramme comporte 12 crédits de cours obligatoires et 3 crédits de cours à option.

En résumé, les programmes courts de troisième cycle offerts au Québec comportent :

- a. des diplômes ou des microprogrammes qui visent le développement de compétences professionnelles avancées et peuvent mener au doctorat professionnel;
- b. des diplômes ou des microprogrammes qui visent à qualifier des professionnels formés à l'étranger désirant exercer leur profession au Québec ;
- c. des microprogrammes de formation complémentaire au doctorat qui visent le développement de compétences transversales utiles en recherche.

4. FAVORISER L'ACQUISITION DE COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES AVANCÉES EN CRÉANT DES PROGRAMMES COURTS DE TROISIÈME CYCLE

Il ressort de l'examen des pratiques dans les universités au Québec que l'Université de Montréal et l'Université de Sherbrooke, notamment, n'ont pas hésité à développer des formations courtes de troisième cycle dans une diversité de contextes, présentés dans l'encadré précédent. L'examen de la littérature montre que cette pratique n'est pas largement répandue ailleurs au Canada, ni en Europe ou dans les pays du Commonwealth. L'offre de doctorats professionnels est par ailleurs fort développée en Australie et plus particulièrement au Royaume-Uni³. L'Université Laval ferait partie des quelques établissements à intégrer une telle offre de formation. L'ouverture à ce genre de formation comporterait l'avantage de favoriser, là où cela est jugé pertinent, le développement d'une offre de

³ <http://www2.le.ac.uk/departments/gradschool/about/external/publications/professional-doctorates.pdf>

doctorats professionnels. Elle constituerait un enrichissement de l'offre globale de formation de l'institution et accroîtrait sa visibilité. Elle s'inscrirait à l'intérieur des objectifs d'*Horizon 2017* :

Objectif 2

Innover dans les programmes de formation et l'offre des services pour les adapter aux nouvelles réalités des étudiants et aux besoins de la société.

Elle ouvrirait de plus de nouvelles possibilités de recrutement ciblant plus particulièrement des professionnels et des praticiens en exercice, principalement dans la région de la Capitale nationale, en attente d'une offre de formation créditée.

4.1 Dénomination des programmes courts de troisième cycle

Au troisième cycle, l'Université de Montréal décerne un diplôme d'études professionnelles approfondies (DEPA), alors que l'Université de Sherbrooke décerne un diplôme de 3^e cycle. Il est apparu essentiel aux membres du Groupe de travail de bien identifier le cycle et de camper résolument la voie professionnelle. Les membres ont convenu à l'unanimité de retenir la dénomination « Diplôme professionnel de troisième cycle », suivie du domaine d'études. Les membres du Groupe de travail estiment que, grâce à ce libellé, le diplôme sera perçu favorablement tant par les futurs étudiants que par le milieu de l'emploi.

En ce qui concerne le microprogramme, les membres ont suggéré de retenir la dénomination de « microprogramme de troisième cycle », suivie du domaine d'études. Cela pourra inclure des microprogrammes visant le développement de compétences professionnelles ou transversales (programme suivi de manière concomitante à un programme de doctorat).

4.2 Processus d'élaboration des programmes courts de troisième cycle visant le développement professionnel approfondi

Les procédures d'élaboration de programmes sont décrites de façon détaillée sur le site du vice-rectorat aux études et aux activités internationales⁴. Les programmes courts de troisième cycle seront élaborés selon les procédures prévues pour les programmes courts de deuxième cycle.

Afin de s'assurer de la cohérence de la démarche, les comités d'élaboration de programmes courts de troisième cycle devront porter une attention particulière à la formulation de l'orientation et des objectifs du programme, du cadre du programme comprenant les exigences d'admission, la composition et l'organisation du programme.

4.2.1 ORIENTATION ET OBJECTIFS DU PROGRAMME

Les programmes courts de troisième cycle visent à développer des compétences avancées liées à un domaine de pratique. L'article 118 du *Règlement des études* définit les objectifs particuliers aux programmes menant au grade de docteur dans un domaine du savoir.

[...] un programme menant au grade de docteur dans un domaine du savoir vise, de façon particulière, l'acquisition des connaissances et des habiletés qui rendent l'étudiant apte à :

- a) intervenir dans un domaine d'activité, de façon originale et autonome ;
- b) contribuer, de façon substantielle et directe, par son action, au développement et au renouvellement des pratiques dans ce domaine ;
- c) superviser des activités professionnelles exigeant le contrôle d'un expert.

Le Groupe de travail recommande que les programmes courts soient conçus de façon à permettre à l'étudiant d'atteindre au moins un de ces objectifs.

4.2.2 LE CADRE DU PROGRAMME : LES CONDITIONS D'ADMISSION ET LA COMPOSITION DU PROGRAMME

Les candidats à l'admission devront être détenteurs du grade de maîtrise (avec ou sans mémoire) ou l'équivalent. Selon les objectifs visés, des conditions supplémentaires pourraient être exigées en termes d'années d'expérience sur le marché du travail, de moyenne de programme, d'exigences linguistiques, d'audition ou d'entrevue, ou de dépôt d'un portfolio professionnel, par exemple.

⁴ http://www.vre.ulaval.ca/qualite_de_la_formation/elaboration_des_programmes/procedures_delaboration_de_programmes/

Idéalement, le programme ne devrait comprendre que des activités de niveau 8000 (troisième cycle). Toutefois, des activités de niveau 7000 (intercycle de deuxième et troisième cycles) pourraient constituer jusqu'au tiers du programme. En revanche, les activités de niveau 6000 (deuxième cycle) seront résolument exclues du programme. Toutes ces activités devront viser à renforcer l'autonomie professionnelle des étudiants. Elles prendront notamment la forme d'activités obligatoires ou à option, constituées de séminaires, de stages supervisés ou d'activités de formation à la supervision. Le diplôme pourra en outre comporter une activité d'intégration terminale. Toutes ces activités pourront être livrées en présentiel, à distance ou en mode hybride. Les étudiants pourront cheminer à temps complet ou à temps partiel. Des cheminements types et la durée attendue des études devront être prévus par le comité d'élaboration.

4.3 Mise à jour du Règlement des études

L'intégration du concept de programmes courts de troisième cycle nécessitera de mettre à jour le *Règlement des études*, notamment pour préciser les objectifs de formation, le nombre de crédits, les conditions de poursuite et les conditions de diplomation.

4.4 Un continuum vers le doctorat dans un domaine du savoir ou le Ph. D. à orientation professionnelle

À l'image de ce qui est offert au deuxième cycle, les programmes courts de troisième cycle pourraient s'imbriquer dans une logique de programmes gigognes menant au doctorat dans un domaine du savoir ou un Ph. D. à orientation professionnelle, sur la base d'une reconnaissance des crédits, du programme le plus petit vers le programme le plus grand.

Microprogramme de troisième cycle (9 crédits)
+ 21 crédits = Diplôme professionnel de troisième cycle (30 crédits)
+ 60 crédits = Doctorat (Ph. D. ou dans le domaine du savoir) (90 crédits)

Selon la situation, les 60 crédits restant à compléter pourraient ne comporter que les activités de recherche menant à la rédaction de la thèse (Ph. D.), ou comporter une combinaison de cours.

4.5 Microprogrammes de formation complémentaire disciplinaire ou transférable

La Faculté des études supérieures et postdoctorales offre depuis l'été 2014, avec plusieurs partenaires facultaires et de services, l'École d'été doctorale et postdoctorale : compétences professionnelles transférables et employabilité. Elle offre une dizaine de modules dont les thèmes vont de la rédaction scientifique à l'entrepreneuriat, en passant par l'intégrité scientifique. Advenant une formalisation de la formation offerte, celle-ci pourrait fort bien déboucher vers un microprogramme de troisième cycle. En outre, les facultés pourraient être encouragées à développer de telles activités, en marge de leurs programmes de doctorat, afin d'offrir des activités plus spécifiques aux besoins de leurs étudiants et ce, en fonction des disciplines.

4.6 Considérations

Le Groupe de travail s'est interrogé sur le risque que pourrait constituer une offre de programmes courts de troisième cycle sur le recrutement au doctorat existant. Il recommande que le document d'élaboration situe le programme par rapport à l'offre existante de formation de doctorat et précise la valeur ajoutée, en termes de spécificité ou d'interrelation.

Il pourrait y avoir un risque de présenter des programmes qui ne sont pas véritablement de niveau troisième cycle. La pondération des activités de niveau 7000 et 8000 proposée par le Groupe de travail, à savoir un tiers d'activités de niveau 7000 et deux tiers d'activités de niveau 8000, ajoutée à une définition appropriée des objectifs de formation devraient permettre de bien apprécier le niveau attendu d'un programme de troisième cycle.

Le Groupe de travail s'est penché sur le fait qu'un diplôme de troisième cycle pourrait constituer une sanction de sortie d'un étudiant qui abandonne le doctorat. Alors qu'il désire par-dessus tout que ce diplôme puisse acquérir ses lettres de noblesse en s'inscrivant dans une démarche d'amélioration et d'apprentissage continu, il demeure ouvert à la possibilité d'en faire un diplôme de sortie, selon le désir des facultés. Le cas échéant, le comité d'élaboration devra avoir prévu les modalités d'attribution du diplôme de sortie.

Le Groupe de travail a finalement recommandé de ne pas offrir le diplôme de troisième cycle sur mesure dans un premier temps, afin de pouvoir évaluer le développement de l'offre régulière. Il sera possible de reconsidérer la question ultérieurement. L'examen de la pratique en cours au deuxième cycle nous

révèle que le diplôme d'études supérieures sur mesure (D.E.S.) est peu populaire. Une seule personne y est actuellement inscrite.

Conclusions et recommandations

Dans le cadre de ses travaux, le Groupe de travail a cherché à définir et baliser les objectifs de formation de programmes courts de troisième cycle. Il a mis en évidence la nécessité, pour l'Université Laval, de s'ouvrir à une telle offre de formation afin de répondre à un besoin exprimé tant de la part des diplômés de deuxième cycle, des professionnels en exercice, que du milieu de l'emploi. Ces formations permettront à l'Université de rester à l'avant-garde, de s'ajuster au développement des pratiques professionnelles et de répondre aux besoins de la société. Ces formations créditées pourront en outre contribuer à l'avancement de la carrière des diplômés et leur permettra, le cas échéant, de poser certains actes professionnels.

Dans cette volonté de rendre explicite et de mieux valoriser la réussite de nos meilleurs étudiants, le Groupe de travail recommande donc :

1. d'inscrire au *Règlement des études* les principes définissant l'offre de programmes courts de troisième cycle (objectifs de formation, nombre de crédits, conditions de poursuite et conditions de diplomation) ;
2. de convier les facultés à réfléchir à l'opportunité de développer des programmes courts de troisième cycle et d'en faire la promotion ;
3. de confier à la FESP et au VREAI la responsabilité de superviser l'élaboration de tels programmes, selon les modalités existantes qui prévalent pour le développement de programmes courts de deuxième cycle.